

RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00400

Numéro SIREN : 815 080 601

Nom ou dénomination : SARL TROJAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 2098



Fizalys
G R O U P E

ENSEMBLE CONSTRUISONS VOTRE RÉUSSITE



Dépôt n° 2098

19 JUIL. 2018

TROJAN SARL NAF NAF

22 Rue BOURBON

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Exercice clos le : 31 décembre 2017

SIRET : 81508060100025

CoLaS WiLeMMe

Siège social : 6 Bd des Ecosais
BP 20166 – 08206 SEDAN cedex
Tél. : 03.24.29.80.81 – FAX : 03.24.29.19.10.
CW.SEDAN@fizalys.fr

Bureau : 4 Rue Pierre DENAIFFE ZAC DE WE
BP 64 – 08110 CARIGNAN
Tél. : 03.24.22.08.13 – FAX 03.24.52.82.85
CW.CARIGNAN@fizalys.fr

Société d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région d'Amiens
Société anonyme au capital de 246 250 € – RCS de SEDAN B 697 180 109

ANNEXES DES COMPTES

Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized, featuring a large, sweeping loop that starts from the bottom left, goes up and around to the right, and then ends with a few smaller strokes.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

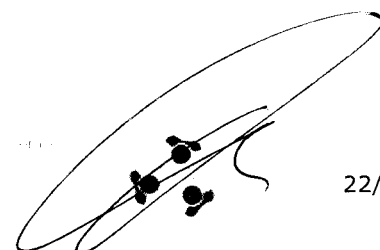
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Mobilier

3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FONDS COMMERCIAL

Désignation

ACHETÉS

RÉÉVALUÉS

REÇUS EN
APPORT

VALEUR NETTE

TOTAL DU FONDS COMMERCIAL

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Fonds commercial		4 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
	Terrains			
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		886
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL		886
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		43 000	
		TOTAL	43 000	
		TOTAL GENERAL	47 000	886

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Fonds commercial			4 000	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
	Terrains				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		886	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		886	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		33 000	10 000	
		TOTAL	33 000	10 000	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TOTAL GENERAL

33 000

14 886

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. Industriels				
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.		101		101
Emballages récupérables divers				
TOTAL		101		101
TOTAL GENERAL		101		101

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LOCATIONS

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
			Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

TOTAL

	VALEUR RESTANT À PAYER			Total
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

TOTAL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 000		10 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	23 408	23 408	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	7 091	7 091	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	199	199	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	13 707	13 707	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		54 404	44 404	10 000
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	22 662	4 152	18 510	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	13 154	13 154		
Personnel & comptes rattachés	7 243	7 243		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	5 348	5 348		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	3 805	3 805		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 287	1 287		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	14 976	14 976		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 371	4 371		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	72 847	54 337	18 510	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 213
Dettes fiscales et sociales	10 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	12 194

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						

TOTAL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

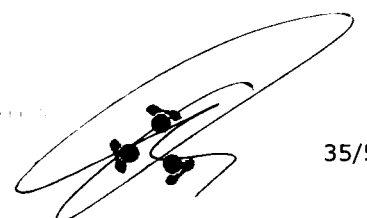
TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

TOTAL



ANNEXE DES COMPTES ANNULÉS

TROJAN SARL NAF NAF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	4.00	
Ouvriers		

LIASSE FISCALE

Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.



N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2018

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
TROJAN SARL NAF NAF 22 Rue BOURBON 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	
SIRET 81508060100025	Mel :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail d'habillement en maga	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquiés)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer : ou - selon le cas)	12 967	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COLAS WILEMME 6 BD DES ECOSSAIS 08200 SEDAN Tél : 0324298081	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 13/04/18 Lieu : CHARLEVILLE MEZIERES
	Qualité et nom du signataire : GERANT GAMBIER Thomas
Tél :	Signature

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	55 436	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise TROJAN SARL NAF NAF				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 22 Rue BOURBON				08000 CHARLEVILLE MEZIERES			
Numéro SIRET* 81508060100025							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2017			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 000	012	4 000	
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	886	030	101	785
	Immobilisations financières* (1)		040	10 000	042		10 000
	Total I (5)		044	14 886	048	101	14 785
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	23 408	070	23 408	
		Autres* (3)	072	20 997	074	20 997	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	58 516	086	58 516	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	102 921	098	102 921	
	Total général (I + II)		110	117 807	112	101	117 705
PASSIF							
				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	900			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	17 109			
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	16 848			
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	44 858			
	Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	22 662			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	13 154			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 14 976)		172	37 031			
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	72 847			
	Total général (I + II + III)		180	117 705			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	18 510	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	886	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septième A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise TROJAN SARL NAF NAF

Néant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2017

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210				
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215				
		services *			217				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	145 388
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			11 420	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242			56 041	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE : * 243 52)				244			866	
	Rémunérations du personnel*				250			55 890	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			3 513	
	Dotations aux amortissements*				254			101	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		300					
Total des charges d'exploitation (II)							264	127 833	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	17 555
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)				294	706
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	16 848
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	16 848
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles*							322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU - TE (44, octies et octies A)		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44, sexies A)		989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44, quinquies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	12 967	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, undecies)		990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344	
		Créance due au report en arrière du déficit						346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1 352	Déficit col. 2 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1 370	Déficit col.2 372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Designation de l'entreprise : TROJAN S.A.R.L. NAF NAF Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406	4 000		
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
Immobilisations corporelles	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	886	474		476	886		
	Immobilisations financières	480	43 000	482		484	33 000	486	10 000		
TOTAL		490	47 000	492	886	494	33 000	496	14 886		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	101	564		566	101
TOTAL		570		572	101	574		576	101

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées vécues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation													
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf. art. 39 <i>terdecies</i>).										591			
TOTAL										596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du C.G.I. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959*20

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TROJAN SARL NAF NAF

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 077
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 510
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - N01-SD.

TROJAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue de la République
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
815 080 601 RCS SEDAN

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2018**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice en cours se déroule normalement et n'appelle aucun commentaire particulier.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

TG

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 145 387,00 euros contre 144 178,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,84%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 11 420,00 euros contre 3 928,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 56 041,00 euros contre 55 919,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,22%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 866,00 euros contre 769,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,61%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 55 890,00 euros contre 57 389,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,61%.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 513,00 euros contre 7 308,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,93%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4,00.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 101,00 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1,00 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 127 833,00 euros contre 125 314,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,01%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 17 555,00 euros contre 18 863,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,93%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -706,00 euros (-668,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 16 849,00 euros contre 18 195,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,40%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 16 848,12 euros contre un bénéfice de 18 009,00 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 117 705,00 euros contre 103 178,00 euros pour l'exercice précédent.

TG

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 16 848,12 euros.

- | | |
|--|-------------|
| - Un résultat de : | 16 848,12 € |
| - Une somme de : | 99,51 € |
| représentant au moins 5% du bénéfice, au compte « réserve légale » | |
| - Une somme de : | 16 748,61 € |
| affectée, pour solde, au compte « Autres réserves » | |

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

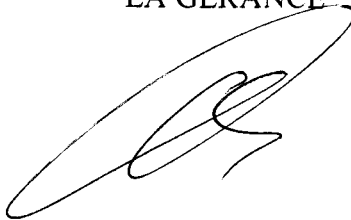
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



TROJAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue de la République
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
815 080 601 RCS SEDAN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-deux juin,
A quatorze heures,

Les associés de la société TROJAN, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 Rue de la République 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Odile GAMBIER, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Thomas GAMBIER, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thomas GAMBIER préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ou TG

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 16 848,12 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Un résultat de : | 16 848,12 € |
| - Une somme de : | 99,51 € |
| représentant au moins 5% du bénéfice, au compte « réserve légale » | |
| - Une somme de : | 16 748,61 € |
| affectée, pour solde, au compte « Autres réserves » | |

04 TG

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

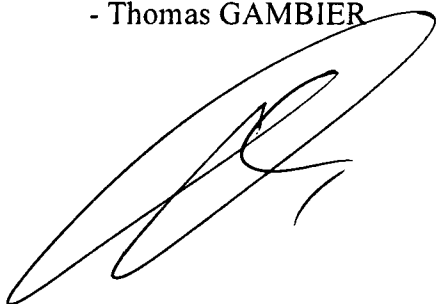
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Le gérant :

- Thomas GAMBIER



Les associés ou leurs représentants :

- Odile GAMBIER

